



Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée (FFPSA)
46 Rue Montpensier
64000 PAU
0298065776
secretariat@ffpsa.net

Pau, le 6 décembre 2025

Objet : Pêche illégale dans le Parc National des Calanques mettant en cause Mr Quentin ROUSTAN

La Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée a pris connaissance, par voie de presse le 1er décembre 2025, de l'existence d'accusations et de poursuites judiciaires à l'encontre de son représentant Mr Quentin ROUSTAN, membre de l'équipe de France, pour des infractions qui auraient été commises dans le Parc national des Calanques, en dehors de toute activité fédérale.

La FFPSA condamne fermement les faits reprochés, qui constituent une atteinte grave aux réglementations environnementales applicables dans les espaces marins protégés, et notamment dans le Parc national des Calanques.

De tels comportements sont incompatibles avec l'éthique fédérale et l'exemplarité attendue des représentants nationaux.

À la suite de cette révélation, les mesures suivantes ont été engagées :

- Ouverture immédiate d'une procédure disciplinaire interne, conformément aux statuts et règlements fédéraux ;
- Demande officielle de communication du dossier pénal auprès du tribunal correctionnel compétent, afin d'obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à l'instruction du dossier ;
- par la voix de son président, la Fédération a prié Mr Quentin ROUSTAN à se mettre en retrait, à titre provisoire, de ses activités fédérales, dans l'attente des conclusions des procédures en cours.

Ces démarches visent à assurer un traitement rigoureux, objectif et conforme aux obligations réglementaires et environnementales qui encadrent l'action fédérale.